

Déclaration

TÉMOIN :

Regroupement des organismes ESPACE du Québec

Présentation du témoin

Le Regroupement des organismes (ROEQ) ESPACE du Québec vise à renforcer les capacités des organismes ESPACE du Québec et les soutenir dans leurs actions vouées à prévenir la violence dont les enfants sont victimes. Le ROEQ est composé de dix organismes communautaires autonomes qui offrent des services dans neuf régions administratives. Les organismes ESPACE œuvrent en prévention de toutes les formes de violence faites aux enfants (intimidation, violence sexuelle, psychologique, verbale, physique ou d'exposition à la violence conjugale). Les organismes ESPACE travaillent dans les milieux de vie des enfants pour leur donner les moyens de se protéger, mais aussi pour sensibiliser et outiller les adultes à leur rôle en prévention.

Le Regroupement des organismes ESPACE du Québec compte plus de 30 ans d'expérience dans le domaine de la prévention en milieu scolaire et en milieu de garde. Il est accrédité en tant que Regional Training Center pour le Québec par l'International Center for Assault Prevention (ICAP), qui est situé dans l'État du New Jersey (États-Unis). Le ROEQ a été, au fil des ans, récipiendaire de nombreux prix (le prix Droits et Libertés de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ; prix de la Fondation Marie-Vincent ; prix d'excellence Persillier-Lachapelle en Prévention-promotion de la santé et du bien-être, remis par le ministère de la Santé et des Services sociaux ; prix annuel Desjardins de l'Éducation). En date du 31 mars 2020, 455 391 enfants et 113 029 adultes ont eu recours aux services d'ESPACE.

Mots-clés

Regroupement des organismes ESPACE du Québec ; ROEQ ; organismes communautaires ; prévention ; violence ; filet de sécurité et responsabilité sociale.

Résumé des idées et messages importants

L'action des organismes ESPACE sur le terrain

Les organismes ESPACE œuvrent auprès des enfants de 3 à 12 ans et des adultes qui les entourent (citoyens, personnel éducatif, enseignants). ESPACE préconise une approche par milieu de vie, que ce soit une école ou un milieu de garde, pour sensibiliser les enfants et les adultes qui s'y retrouvent. L'idée est de créer un environnement plus sécuritaire pour les enfants et que ceux-ci s'approprient leur pouvoir d'agir (empowerment) sur leur environnement et leur réalité. Les enfants apprennent à reconnaître la violence et acquièrent des moyens concrets pour réagir. ESPACE favorise l'obtention d'habiletés sociales comme celles de la communication et de la coopération tant chez les enfants que chez celles et ceux qui les côtoient. Après avoir été soutenus par ESPACE, les enfants sont moins vulnérables à la violence parce qu'ils ont développé des comportements sains et sécuritaires, en plus d'avoir appris à se protéger. Voici pourquoi il est important d'offrir ESPACE à tous les enfants du Québec. ESPACE contribue à :

- Renforcer l'estime personnelle des enfants, en leur apprenant qu'ils ont des droits et qu'ils ont la capacité de les faire respecter pour leur permettre d'adopter des comportements sains et sécuritaires ;
- Apprendre à rechercher des solutions pour résoudre des problèmes auxquels ils sont confrontés, que ce soit avec l'aide d'autres enfants ou adultes ;
- Résoudre des problèmes en utilisant des stratégies d'affirmation de soi (dire non ou demander de l'aide) ;
- S'affirmer, savoir mettre ses limites et les faire respecter tout en respectant celles des autres ;
- Développer l'autonomie et l'empowerment des enfants pour arriver à trouver leur propre solution ;
- Apprendre aux enfants à avoir des relations sociales de qualité, leur apprendre à communiquer et à coopérer avec les personnes de leur entourage.

Respecter les droits des enfants — Violence conjugale, intimidation et violence sexuelle

Le Regroupement des organismes ESPACE s'est donné comme mission de promouvoir et de défendre les droits des enfants. Il croit fortement que le gouvernement du Québec doit respecter les droits énoncés dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne et la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations unies. L'article 26 de la Convention stipule que « les États partis reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel moral et social ». Les coupes budgétaires en santé et services sociaux que le gouvernement du

Québec a effectuées ces dernières années ont eu un impact direct sur l'accessibilité et les services aux enfants. Les Directions de la protection de la jeunesse n'ont pas été épargnées. Les intervenants disent que ce sont leurs moyens d'intervenir auprès des enfants qui ont été coupés.

Par ailleurs, les intervenants n'ont pas une formation adéquate en ce qui a trait à la violence conjugale. Au Québec, dans la dernière année, ce sont 25 % des enfants qui ont été exposés à la violence conjugale (physique, psychologique ou verbale). Les enfants exposés à la violence conjugale sont enclins à présenter un ensemble de séquelles qui peuvent les affecter jusqu'à l'âge adulte. Par exemple, la somatisation liée à l'anxiété, des problèmes de comportement, des symptômes de stress post-traumatique, des rendements cognitifs et scolaires plus faibles, des sentiments de tristesse et de dépression.

L'intimidation est aussi une forme fréquente de violence dans les écoles. 47 % des parents canadiens ont déclaré, en 2009 et 2010, qu'un de leurs enfants avait été victime d'intimidation. Les mesures gouvernementales pour contrer l'intimidation sont insuffisantes (Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018). L'Enquête sur la violence dans les écoles québécoises a révélé que les élèves de quatrième, cinquième et sixième année des écoles primaires ont mentionné avoir reçu, en 2017, plus d'insultes et de messages humiliants par SMS qu'en 2013. La violence scolaire peut entraîner de l'anxiété, des pensées et des comportements suicidaires, une diminution de l'estime de soi et de la réussite scolaire de manière générale.

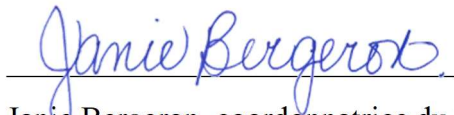
En matière de violence sexuelle, les jeunes de moins de 18 ans représentaient 66 % de toutes les victimes d'infractions sexuelles en 2013, selon les services de police. Les filles sont beaucoup plus touchées que les garçons (trois plus d'infractions enregistrées). Près de neuf fois sur dix, les victimes de moins de 18 ans connaissaient leurs agresseurs. La violence sexuelle entraîne des conséquences physiques et psychologiques, par exemple de l'anxiété, des troubles alimentaires, des retards développementaux, des problèmes d'adaptation, etc. Il va sans dire que les conséquences de la violence sexuelle sont immédiates sur l'éducation, l'emploi et la condition économique des victimes.

Recommandations formulées par le témoin

- Que le gouvernement investisse davantage dans les services publics notamment en matière d'éducation, de santé et de protection de la jeunesse.
- Que le gouvernement offre un meilleur soutien financier aux organismes communautaires qui contribuent au bien-être des enfants.

- Que le gouvernement « favorise l'élaboration de principes directeurs appropriés destinés à protéger les enfants contre l'information et les matériels qui nuisent à son bien-être » (art. 17, Convention relative aux droits de l'enfant, 1989).
- Que le gouvernement investisse dans la protection de la jeunesse pour que les droits des enfants soient respectés tels que mentionnés dans nos Chartes et assure une meilleure formation des intervenantes et intervenants à la problématique de la violence conjugale.
- Que le gouvernement prenne les moyens afin de comprendre pourquoi la population ne signale pas à la protection de la jeunesse lorsque la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis, suivi d'une campagne de sensibilisation au rôle et responsabilités des adultes entourant les enfants.
- Que le gouvernement mette en place des mesures facilitant la collaboration entre les intervenantes et intervenants concernés par un même enfant ou une même famille.

Nom des témoins :



Janie Bergeron, coordonnatrice du ROEQ



Patricia St-Hilaire, coordonnatrice au programme ROEQ

Date : 28 mai 2020

Le courriel attestant que vous avez lu et que vous êtes d'accord avec le contenu du document tient lieu de signature. Vous acceptez du même coup que ce document soit déposé en preuve.